

## Bulletin d'Inscription

à adresser avant le 21 juin 2010 dernier délai à:  
« SAINT-EMILION CYCLOTOUR »  
Mairie—BP 101  
33330 SAINT-EMILION  
Tél:05 57 24 61 59 Fax: 05 57 24 69 17  
Email: cyclotour@ville-stemilion.fr

### BRS / PETIT PARCOURS

#### CHOIX DE L'ÉPREUVE

(mettre une croix dans la case correspondante)

Grand Parcours (BRS) 150 km  Petit Parcours 105 km  
(départ 9h00) (départ 10h00)

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Tél: \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Date de naissance:  H ou  F

Licenciés  Oui (photocopie de la licence en cours)  Non (certificat médical)

Fédération  UFOLEP  FFC  FFCT  FSGT  AUTRES

Catégorie  Handisport  Tandems

Club (nom entier) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Je soussigné(e), certifie avoir pris connaissance du règlement.

Signature

#### DROITS D'INSCRIPTION

Grand ou Petit parcours Tarif forfaitaire (sans repas)  20 €

Grand ou Petit parcours Tarif forfaitaire (avec repas)  30 €

Majoration de 5 € pour inscription après le 21 juin

Repas accompagnateur(s) Nb \_\_\_\_\_ X 15 € = \_\_\_\_\_ €

TOTAL : \_\_\_\_\_ €

#### ATTENTION!!!

Aucune caution ne sera demandée pour la puce, mais nous ne doutons pas de la bonne volonté de chaque participant, pour nous la remettre en fin de course.

Paiement uniquement par chèque bancaire ou postal au nom de la « SAINT-EMILION CYCLO TOUR »

Toute inscription incomplète ou défaut de pièces à joindre ne sera pas prise en compte.

L'INSCRIPTION EST FERME ET DEFINITIVE  
ET NE DONNERA DROIT A AUCUN REMBOURSEMENT

Tirer photocopie de ce bulletin si nécessaire pour les autres cyclistes.  
Merci.

## Règlement BRS / Petit Parcours

### REGLEMENT DE L'ÉPREUVE (Extraits)

Article 1: L'association Saint-Émilion Cyclo-Tour organise une épreuve cyclosportive le samedi 3 juillet 2010 ouverte aux hommes et femmes nés en 1992 et avant, licenciés ou non. Les coureurs professionnels, élites et nationaux sont admis sur l'épreuve, mais ne seront ni classés, ni récompensés.

Article 2: Parcours de 150 Km pour le BRS et 105 Km pour le petit parcours.

Article 3: INSCRIPTIONS:  
A l'aide du feuillet détachable à adresser avant le 21 juin 2010, dans la limite de 1500 participants (pas d'inscription par téléphone, fax et E-mail).

Pièces à joindre: Photocopie licence saison en cours pour tous les licenciés, certificat médical de moins de 3 mois pour les non licenciés. Tout inscrit devra, à la demande de l'organisateur, justifier d'une assurance le garantissant pour tout accident envers un tiers ou victime lui-même.

L'inscription est personnelle et nominative et ne peut être ni échangée ni cédée. Cette inscription donne droit à l'attribution chronologique d'un numéro de plaque de guidon et à la remise sur place d'un bracelet électronique. L'engagement est ferme et définitif. La fiche de route individuelle doit être remplie complètement. Elle permettra au secours d'avoir des éléments nécessaires en cas de besoin.

Article 4: DROITS D'INSCRIPTION (par chèque seulement):

20 euros (sans repas) et 30 euros (avec repas), paiement par chèque uniquement à l'ordre du Saint-Émilion Cyclotour. La date limite des inscriptions par courrier est le 21 juin 2010, après cette date, majoration de 5 euros. Sont compris dans les droits d'inscription: le ravitaillement d'appoint, 1 tee-shirt, une bouteille de Saint-Émilion au nom de l'épreuve, l'assistance médicale et mécanique, 1 diplôme, les sanitaires et douches, la participation au tirage au sort des lots (l'inscription au repas des accompagnateurs se fera dans la limite des places disponibles). L'inscription est ferme et définitive, elle ne donnera droit à aucun remboursement.

Article 5: La remise des plaques de guidon et bracelets électroniques se fera à l'Espace Guadet à partir du vendredi 2 juillet de 14h à 20h et le matin de l'épreuve de 7h à 8h30.

Article 6: POINTAGE, CONTROLES VOLANTS:

Le pointage départ se fera à l'Espace Guadet, à proximité du stade de Saint-Émilion à partir de 7h30 pour la BRS et 9h15 Petit Parcours. Tout participant non pointé au départ ne pourra être pris en compte. Deux contrôles volants à l'aide de tapis électroniques seront disposés sur le parcours, afin de garantir toute fraude.

Article 7: SECURITE ET RESPECT DES LIEUX

Le port du casque à coque rigide est OBLIGATOIRE pour le grand parcours et le petit parcours. Tous les concurrents devront respecter scrupuleusement le code de la route ainsi que les prescriptions du service d'ordre de l'organisation ou de la gendarmerie. La responsabilité de l'organisation ne pourra être retenue en cas de non respect des consignes de sécurité ou du code de la route. Des motards assureront la sécurité des différents groupes qui pourront se créer. Un camion balai fermera les épreuves. Les voitures suiveuses autres que celles de l'organisation sont interdites.

Les participants s'engagent à ne pas jeter au sol les papiers d'emballage, les contenants plastiques ou tout autre objet divers.

Article 8: ASSISTANCE MEDICALE ET MECANIQUE

L'assistance médicale sera assurée sur le site de départ/arrivée et sur le parcours, par la Croix Rouge et un médecin.

Article 9: CLASSEMENT:

BRS et Petit Parcours: individuel, général et par catégories.

Pour les 2 épreuves cumulées par Club: Points attribués Grand Parcours Or = 4pts, Argent = 3pts, Bronze = 2pts, Petit Parcours 1pt.

Il faut un minimum 5 participants sur les épreuves pour figurer dans le classement.

Pour les clubs, groupez les inscriptions de vos adhérents. (pour ne pas pénaliser votre club dans le classement, libellez bien son nom).

Les résultats seront disponible sur le site : <http://chronorvc.chez-alice.fr>

RECOMPENSES:

Grand Parcours 150 Km: aux 3 premiers hommes et femmes du classement général, au premier de chaque catégorie.

Petit Parcours 105 Km: aux 3 premiers hommes et femmes du classement général.

Pour les deux épreuves cumulées: Tirage au sort de nombreux lots. Aucune récompense ne sera cumulée et effectuée en espèces.

Sur demande, un diplôme « Saint-Émilion Cyclo Tour » sera décerné à chaque arrivant en fonction du temps réalisé (cf tableau).

Article 10: DISQUALIFICATIONS

- Non respect du règlement

- incapacité physique reconnue par le service médical

- Aide par personnes étrangères à l'organisation.

CONTROLE ANTIDOPAGE: Conformément à la loi sur les organisations sportives.